Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20220405-2022-049-DE
Date de télétransmission : 12/04/2022
Date de réception préfecture : 12/04/2022

N° 2022-049

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE

DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS
ARRONDISSEMENT DU RAINCY
CANTON DE SEVRAN
VILLE DE VILLEPINTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VILLEPINTE

SEANCE DU 05 AVRIL 2022

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 39

Par suite d'une convocation en date du 30 mars 2022, les membres composant le Conseil Municipal de Villepinte se sont réunis, à l'Hôtel de Ville - Salle des Mariages, le 05 Avril à 19 h 00, sous la Présidence de Madame Martine VALLETON, Maire.

Sont présents : *30*

Mme VALLETON, M. BEAUDEAU, Mme ADLANI (arrivée au point n° 2022-035), Mme VERTÉ, M. KHUL (pouvoir à Mme KHUL puis arrivé au point n° 2022-035), Mme VAUBAN, M. XOSANAVONGSA, Mme PERRON, M. JIAR, Mme LE MOIL, M. DELAMADE (pouvoir à Mme LE MOIL puis arrivé au point n° 2022-035), Mme TROUDART, Mme KASMI, M. LLEDO, Mme TEIXEIRA, Mme VACHER, M. FERNANDEZ, Mme SOLEIL, M. LE MOIL, Mme KHUL, M. YANG, Mme OUARET, Mme ANCHARUZ, M. GALIN, Mme YOUSSOUF (arrivée au point n° 2022-035), M. LAURENT (parti au point n° 2022-056 puis pouvoir à M. SCAGNI), M. KERAUDREN (parti au point n° 2022-050) M. SCAGNI, Mme ROLAND, M. FAGUIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration : *8*

M. MARAN	qui a donné pouvoir à M. JIAR
M. VALLETON	qui a donné pouvoir à Mme le Maire
M. POURPOINT	qui a donné pouvoir à M. BEAUDEAU

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20220405-2022-049-DE
Date de télétransmission : 12/04/2022
Date de réception préfecture : 12/04/2022

M. LE NEINDRE	qui a donné pouvoir à M. LE MOIL
Mme RIGAL	qui a donné pouvoir à M. KERAUDREN jusqu'au point n° 2022-050
Mme BEN HADJ KHALIFA	qui a donné pouvoir à Mme YOUSSOUF à partir du point n° 2022-035
M. CHIROUSE	qui a donné pouvoir à M. FAGUIER
Mme PHILIPPON-VERMOND	qui a donné pouvoir à Mme ROLAND

Absent : 1

Mme BENHSAINE

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

M. BEAUDEAU est désigné pour remplir cette fonction.

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE - DÉMARCHES QUARTIERS
Contrat de Ville Intercommunal (CVI).
Attributions de subventions aux associations et aux services municipaux dans le cadre de la programmation du Contrat de Ville Intercommunal (CVI) 2022.
Délibération n° 2022-049

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,
Vu la Loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 (Loi LAMY),
Vu la Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 1er janvier 2016 créant la Métropole du Grand Paris,
Vu le Comité Technique de programmation du CVI 2022 du 19 janvier 2022,
Vu le tableau de programmation du CVI 2022, ci-annexé,
Vu le rapport annexé,

Considérant que dans le cadre de la programmation 2022 du Contrat de Ville Intercommunal (CVI), concernant les Communes de l'ex-Communauté d'Agglomération Terres de France (Sevran, Tremblay-en-France et Villepinte), aujourd'hui intégrées à l'Etablissement Public Territorial (EPT) « Paris Terres d'Envol » depuis la loi NOTRe du 7 août 2015, des projets portés par les services et des associations ont été présentés lors du Comité Technique de programmation du 19 janvier 2022,

Considérant que le tableau de programmation du CVI, incluant l'ensemble des actions proposées par les services et les associations des trois villes de

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20220405-2022-049-DE
Date de télétransmission : 12/04/2022
Date de réception préfecture : 12/04/2022

l'Agglomération de l'ex-CATF, a été validé lors du Comité Technique de Programmation du 19 janvier 2022,

Considérant que 25 dossiers ont été retenus sur 31 présentés pour Villepinte, pour une enveloppe de 308 000 € (trois cent huit mille euros) dont :

- 288 000 € (deux cent quatre-vingt huit mille euros) pour les 24 projets Villepintois,
- 20 000 € (vingt mille euros) pour le projet de la Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS – poste de la chef de projet) pris sur l'enveloppe de Villepinte,

Considérant que la Commune dispose, par ailleurs, d'une ligne de 30 000 € en 2022 pour soutenir les actions dans le cadre du CVI,

Après avis de la Commission de la Commission Politique de la Ville, Vie associative et citoyenne, Coopération Internationale du 22 mars 2022,
Après avis du Bureau Municipal du 23 mars 2022,

Ayant entendu son rapporteur, Madame VERTÉ,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 38 VOIX POUR

DECIDE :

Article 1 : De valider le tableau de programmation du Contrat de Ville Intercommunal (CVI) 2022 annexé à la présente délibération.

Article 2 : De valider les subventions 2022 correspondantes au co-financement Ville prise sur la ligne budgétaire dédiée, au profit des actions suivantes :

Porteurs	**Nom de l'action**	**Part Etat ANCT**	**Part Ville de Villepinte**
Les Compagnons Bâtisseurs	**CVI/V/V/2022** – Chantiers collectifs – Construction de la Biblio Mobile 2	6 000 €	1 576 €
Pepita Productions	**CVI/V/V/2022** – Voyage aux pays des livres, la Biblio Mobile 2	15 000 €	3 000 €
Les Diables Rouges	**CVI/V/V/2022** – Premier pas – Inclusion par les Diables Rouges	16 000 €	1 000 €

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20220405-2022-049-DE
Date de télétransmission : 12/04/2022
Date de réception préfecture : 12/04/2022

Mairie de Villepinte – Direction Politique de la ville	**CVI/V/V/2022** – Les métiers essentiels : Les premières lignes	10 000 €	3 000 €
TOTAL		47 000 €	8 576 €

Projets territoriaux 2022

Porteurs	**Nom de l'action**	**Part Etat ANCT**	**Part Ville de Villepinte**
Association Créative	**CVI/V/I/2022** – Bus de l'initiative	20 475 €	800 €
My Créo Academy	**CVI/V/I/2022** – My Créo Academy	21 000 €	1 000 €
Parcours le monde	**CVI/V/I/2022** – Osez l'international	9 000 €	500 €
Le rire médecin	**CVI/V/I/2022** – Le Rire soleil, les clowns hospitaliers de l'hôpital R. Ballanger	17 640 €	1 270 €
La Ressourcerie 2 mains	**CVI/V/I/2022** - Création de boîtes à livres en récup	9 500 €	1 000 €
Association TAC Echecs	**CVI/V/I/2022** – Tous aux échecs	8 000 €	1 000 €
Yin Yang Assoc'	**CVI/V/I/2022** - (Ré)investor	11 000 €	1 050 €
Wimoov	**CVI/V/I/2022** – Plateforme d'éco-mobilité inclusive WiMoov	26 000 €	500 €
EPT Paris Terres d'Envol	**CVI/V/I/2022** – Mammobus	49 700 €	1 900 €
TOTAL		172 315 €	**9 020 €**

Article 3 : De donner tous pouvoirs au Maire pour signer tous actes à intervenir en vue de la bonne application de la présente.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL,

FAIT ET CLOS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS

VILLEPINTE, le 05 avril 2022

Le Maire,
1ère Vice-Présidente déléguée à l'Aménagement
du Territoire Paris Terres d'Envol

MAIRIE DE VILLEPINTE (Seine St-Denis)

Martine VALLETON

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20220405-2022-049-DE
Date de télétransmission : 12/04/2022
Date de réception préfecture : 12/04/2022

DIRECTION GENERALE ADJOINTE PROMOTION DU TERRITOIRE ET SOLIDARITES
DIRECTION POLITIQUE DE LA VILLE – DEMARCHES QUARTIERS

RAPPORT DE PRESENTATION

relatif à la délibération n° 2022-049

Conseil Municipal du 05 avril 2022

RAPPORTEUR : Madame VERTÉ

OBJET : VIII - POLITIQUE DE LA VILLE - DEMARCHES QUARTIERS
1 - Contrat de Ville Intercommunal (CVI)
Attributions de subventions aux associations et aux services municipaux dans le cadre de la programmation du Contrat de Ville Intercommunal (CVI) 2022.

Dans le cadre de la programmation 2022 du Contrat de Ville Intercommunal (CVI) concernant les Communes de l'ex-Communauté d'Agglomération Terres de France (Sevran, Tremblay-en-France, Villepinte), aujourd'hui intégrées à l'Etablissement Public de Territoire (EPT) « Paris Terres d'Envol » depuis la loi NOTRe du 7 août 2015, des projets portés par les services et des associations ont été présentés lors du Comité Technique de programmation du 19 janvier 2022.

Le tableau de programmation du CVI, incluant l'ensemble des actions proposées par les services et les associations des trois villes de l'Agglomération de l'ex-CATF a été validé au Comité Technique du 19 janvier 2022.

25 dossiers ont été retenus sur les 31 projets présentés pour Villepinte, pour une enveloppe de 308 000 €. Ces projets concernent en priorité l'Education notamment le Programme de Réussite Educative. La thématique Culture (souvent culture hors les murs) est également présente avec les enjeux de citoyenneté, santé, handicap et emploi.

Ces projets sont financés par l'Etat, via l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et d'autres cofinancements (dont les trois villes de l'ex-CATF, la Région, le Département…) (Cf tableau de programmation CVI 2022).

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20220405-2022-049-DE
Date de télétransmission : 12/04/2022
Date de réception préfecture : 12/04/2022

Soucieuse de soutenir les actions du Contrat de Ville Intercommunal, la Ville offre une possibilité de cofinancement aux actions retenues dans le tableau de programmation dans la limite d'une enveloppe de 30 000 € inscrite au budget 2022.

1. **Validation du tableau de programmation du CVI 2022 :**

Le tableau de programmation du CVI, incluant l'ensemble des actions proposées par les services et les associations des trois villes de l'agglomération de l'ex CATF a été validé au Comité Technique du 19 janvier 2022.

25 dossiers ont été retenus sur les 31 présentés pour Villepinte, pour une enveloppe de 308 000 € (trois cent huit mille euros) dont :

- 288 000 € (deux cent quatre-vingt-huit mille euros) pour les 24 projets Villepintois,
- 20 000 € (vingt mille euros) pour le projet de la Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS – poste de la chef de projet) pris sur l'enveloppe de Villepinte.

Ces projets sont financés par l'Etat, via l'Agence Nationale de la Cohésion Territoriale (ANCT) et d'autres cofinancements (dont les 3 villes de l'ex-CATF, la Région, le Département…) *Cf tableau de programmation CVI 2022, en annexe, signé par le Président de l'EPT, les trois Maires de l'ex-CATF et le Préfet.*

Il est demandé de valider le tableau de programmation du CVI 2022.

2. **Attribution d'un cofinancement dans le cadre de la Politique de la ville :**

Le service Politique de la Ville dispose d'une ligne de 30 000 € en 2022, pour soutenir les actions dans le cadre de la programmation CVI.

Il est donc demandé de cofinancer les actions suivantes :

Porteurs	Nom de l'action	Part Etat ANCT	Part Ville de Villepinte
Les Compagnons Bâtisseurs	**CVI/V/V/2022** – Chantiers collectifs – Construction de la Biblio Mobile 2	6 000 €	1 576 €
Pepita Productions	**CVI/V/V/2022** – Voyage aux pays des livres, la Biblio Mobile 2	15 000 €	3 000 €
Les Diables Rouges	**CVI/V/V/2022** – Premier pas – Inclusion par les Diables Rouges	16 000 €	1 000 €

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20220405-2022-049-DE
Date de télétransmission : 12/04/2022
Date de réception préfecture : 12/04/2022

Mairie de Villepinte – Direction Politique de la ville	**CVI/V/V/2022 –** Les métiers essentiels : Les premières lignes	10 000 €	3 000 €
TOTAL		47 000 €	8 576 €

Projets territoriaux 2022

Porteurs	**Nom de l'action**	**Part Etat ANCT**	**Part Ville de Villepinte**
Association Créative	**CVI/V/I/2022** – Bus de l'initiative	20 475 €	800 €
My Créo Academy	**CVI/V/I/2022** – My Créo Academy	21 000 €	1 000 €
Parcours le monde	**CVI/V/I/2022** – Osez l'international	9 000 €	500 €
Le rire médecin	**CVI/V/I/2022** – Le Rire soleil, les clowns hospitaliers de l'hôpital R. Ballanger	17 640 €	1 270 €
La Ressourcerie 2 mains	**CVI/V/I/2022** - Création de boîtes à livres en récup	9 500 €	1 000 €
Association TAC Echecs	**CVI/V/I/2022** – Tous aux échecs	8 000 €	1 000 €
Yin Yang Assoc'	**CVI/V/I/2022** - (Ré)investor	11 000 €	1 050 €
Wimoov	**CVI/V/I/2022 –** Plateforme d'éco-mobilité inclusive WiMoov	26 000 €	500 €
EPT Paris Terres d'Envol	**CVI/V/I/2022 –** Mammobus	49 700 €	1 900 €
TOTAL		172 315 €	**9 020 €**

CONCLUSION

Il est donc demandé à l'Assemblée Délibérante de valider :

- le tableau de programmation du Contrat de Ville Intercommunal (CVI) 2022.
- les subventions accordées dans le cadre du co-financement Ville à savoir 8 576 € pour les projets ayant un développement particulier sur le territoire de la Ville de Villepinte et 9 020 € pour les projets intercommunaux.

Avis de la Commission Politique de la Ville, Vie associative et citoyenne, Coopération Internationale du 22 mars 2022.
Avis du Bureau Municipal du 23 mars 2022.